

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER-

Siège social : Menzel Hayet 5033 Monastir.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 juin 2010, la Société Moderne de Céramique- SOMOCER- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2009 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 1 501 689,660 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Directeur Général, pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2009 et d'affecter les bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2009	1 501 689,660 Dinars
(-) Réserves légales (5%)	75 084,483 Dinars
(+) Résultats reportés	3 138 670,228 Dinars
Bénéfice disponible	4 565 275,405 Dinars
Affectation réserve spéciale pour réinvestissement exonéré	1 400 000,000 Dinars
Résultat à reporter	3 165 275,405 Dinars

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, tel que prévu par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions réglementées qui y sont énumérées. Elle approuve aussi toutes les autres opérations conclues avec les parties liées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir enregistré, suite à sa démission, la cessation des fonctions de l'administrateur, Monsieur Mohamed Abdennadher, ainsi que la cessation des fonctions de l'administrateur SICAR INVEST suite à la cession de toutes les actions SOMOCER en sa propriété dans le cadre d'une convention de portage, et après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivant :

M. Lotfi Abdennadher
M. Karim Abdennadher
Dubai investment Group
M.Abdelwaheb Bellaaj
Société AGRIMED

Comme elle décide de désigner la société Ab Corporation et M.Riadh Ben Khalifa comme nouveaux administrateurs.

L'assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2010, 2011 et 2012. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2012.

Ainsi, le conseil d'administration de la société se composera des membres suivants :

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Lotfi Abdennadher	Lui-même	Membre	2010-2012
Dubai investment Group	Khalid Al Shamsi	Membre	2010-2012
M. Karim Abdennadher	Lui-même	Membre	2010-2012
Société AGRIMED	Anas Abdennadher	Membre	2010-2012
M.Abdelwaheb Bellaaj	Lui-même	Membre	2010-2012
Riadh Ben Khalifa	Lui-même	Membre	2010-2012
Société Ab Corporation	Walid Ammous	Membre	2010-2012

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers tous présents à l'assemblée, déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<u>SEPTIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------------	--

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire, que la société a reçu, courant l'exercice 2009, les déclarations suivantes de franchissement de seuil :

- 1- A la hausse de 5% de Karim Abdennadher
- 2- A la baisse de 10% de la société Etablissement Abdennadher
- 3- A la baisse de 5% de la société Etablissement Abdennadher
- 4- A la baisse de 10% de M.Lotfi Abdennadher
- 5- A la baisse de 5% de Karim Abdennadher
- 6- A la hausse de 5% de Fatma Bouali Abdennadher

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<u>HUITIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------------	--

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails, comme elle approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2009 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 3 020 783 TND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<u>NEUVIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

Bilan au 31 Décembre 2009 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Actifs</u>	Notes	<u>déc-09</u>	<u>déc-08</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
• Immobilisations incorporelles	IV.1	2 140 153	2 134 178
• Moins : amortissements	IV.1	-638 590	-531 722
• Immobilisations corporelles	IV.2	63 548 383	59 587 148
• Moins : amortissements	IV.2	-38 826 322	-36 175 041
• Immobilisations financières	IV.3	23 668 697	20 578 109
• Moins : provisions	IV.3	-	-
Total des actifs immobilisés		49 892 320	45 592 672
Autres actifs non courants	IV.4	135 020	80 618
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>50 027 340</u>	<u>45 673 289</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
• Stocks	IV.5	17 521 125	18 255 675
• Moins : provisions		-1 025 220	-683 406
• Clients et comptes rattachés	IV.6	26 805 832	23 796 380
• Moins : provisions	IV.6	-7 996 687	-7 566 733
• Autres actifs courants	IV.7	4 936 589	4 893 458
• Moins : provisions	IV.7	-673 229	-396 558
• Autres actifs financiers	IV.8	450 000	450 000
• Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	135 920	385 769
<u>Total des actifs courants</u>		<u>40 154 331</u>	<u>39 134 584</u>
Total des actifs		<u>90 181 671</u>	<u>84 807 874</u>

Bilan au 31 Décembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Capitaux Propres et Passifs</u>	Notes	<u>déc-09</u>	<u>déc-08</u>
Capitaux propres			
• Capital social		24 255 000	24 255 000
• Réserves		13 799 366	13 724 282
• Réserves spécial pour réinvestissement exonéré		1 400 000	
• Autres capitaux propres		182 269	450 089
• Résultats reportés		3 165 275	3 138 670
Total des capitaux propres avant résultat	IV.10	42 801 911	41 568 041
• Résultat de la période		0	0
Total des capitaux propres après affectation		<u>42 801 911</u>	<u>41 568 041</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
• Emprunts	IV.11	7 153 556	5 215 856
• Provisions pour risque	IV.12	17 826	32 598
Total des passifs non courants		<u>7 171 383</u>	<u>5 248 454</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
• Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	19 843 772	17 782 521
• Autres passifs courants	IV.14	3 922 188	3 360 783
• Autres passifs financiers	IV.15	12 761 503	12 546 293
• Concours bancaires	IV.16	3 680 915	4 301 782
Total des passifs courants		<u>40 208 378</u>	<u>37 991 379</u>
Total des passifs		<u>47 379 760</u>	<u>43 239 833</u>
Total des capitaux propres et des passifs		<u>90 181 671</u>	<u>84 807 874</u>

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Evolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009

En DT

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Subventions d'investissements	Distribution de dividendes	Réserve spéciale	Résultats de l'exercice	total
Solde au 31/12/2008	23 100 000	1 140 102	1 081 645	11 215 762	1 315 105	450 089	0		4 420 337	42 723 040
Affectation des bénéfices 2008		286 772			2 978 565		1 155 000		-4 420 337	0
Distribution de dividendes							-1 155 000			-1 155 000
Augmentation du capital du 20 juillet 2009 (AGE du 13 juin 2009)	1 155 000				-1 155 000					0
Subvention d'investissement -amt subvention						-267 820				-267 820
Résultat de l'exercice 2009									1 501 690	1 501 690
Solde au 31/12/2009	24 255 000	1 426 874	1 081 645	11 215 762	3 138 670	182 269	0		1 501 690	42 801 910
Affectation bénéfices 2009		75 084			26 605		0	1 400 000	-1 501 690	0
Distribution de dividendes							0			0
Résultat de l'exercice 2009										0
Solde au 31/12/2009 après affectation du résultat	24 255 000	1 501 958	1 081 645	11 215 762	3 165 275	182 269	0	1 400 000	0	42 801 910